

SSIAP3

Initial

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 3

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

PRÉ REQUIS OBLIGATOIRES

Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité avec 3 années d'expérience dans la fonction + AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

DURÉE TOTALE INDICATIVE

>216 heures
hors examen et temps de déplacement

HORAIRES

De 09h00 à 12h00 et
de 13h00 à 17h00

ACCESSIBILITÉ

Formation nécessitant un certificat médical d'aptitude - formulaire à demander lors de l'inscription a contac@worksafety.fr

Formation ouverte à certaines formes de handicap

CONDITIONS D'ADMISSION

- > Pièce d'identité
- > Diplôme SSIAP2 et dernier recyclage
- > Attestation d'employeur
- > Brevet de secourisme à jour



OBJECTIF

- > Acquérir les connaissances permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).
- > Acquérir les compétences permettant l'accès aux fonctions de chef de service de sécurité incendie

PARTICIPANTS

10 stagiaires maximum

PUBLIC

Chefs d'Équipe de sécurité incendie SSIAP 2 souhaitant devenir Chefs de Service de sécurité incendie SSIAP 3 ou toute personne titulaire d'un diplôme de niveau 4 et souhaitant évoluer dans le domaine de l'audit et du conseil en sécurité incendie.

DÉLAI D'INSCRIPTION

- > Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET ENCADREMENTS

- > Mr Michel BOYER
- > Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation.

DÉBOUCHÉES PROFESSIONNELLES

- > Chef de Service de sécurité incendie SSIAP 3
Responsable sécurité et sûreté globale.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO₂
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs récepteurs
- Points de contrôle de ronde
- Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels
- Alarmes informatiques
- Téléphones
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture,
- consignations diverses, prise en compte des événements
- Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce

RECYCLAGE

➤ Recyclage triennal de
14 heures ou 21 heures
suivant l'arrêté.

Programme de la formation

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	DURÉE
<u>1ÈRE PARTIE :</u> LE FEU ET SES CONSEQUENCES	<ul style="list-style-type: none">• Le feu• Comportement au feu• Mise en œuvre des moyens d'extinction	12H00
<u>2ÈME PARTIE :</u> LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux de construction• Études de plans• Outils d'analyse	65H00
3ÈME PARTIE: LA REGLEMENTATION INCENDIE	<ul style="list-style-type: none">• Organisation générale de la réglementation• Classement des bâtiments• Dispositions constructives et techniques• Moyens de secours• Visites• Notions relatives à l'accessibilité des• Personnes handicapées	70H00
<u>4ÈME PARTIE:</u> <u>GESTION DES RISQUES</u>	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des risques• Réalisation des travaux de sécurité• Documents administratifs	23H00
5ÈME PARTIE: CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	<ul style="list-style-type: none">• Information de la hiérarchie• Veille réglementaire	6H00
6ÈME PARTIE: CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none">• Les commissions de sécurité	6H00
7ÈME PARTIE : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE	<ul style="list-style-type: none">• Organiser le service• Exercer la fonction d'encadrement• Notions de droit du travail• Notions de droit civil et pénal	26H00
8ÈME PARTIE : LE BUDGET DU SERVICE SECURITE	<ul style="list-style-type: none">• Suivi budgétaire du service• Fonction achat• Fonction maintenance	8H00

EVALUATION

Épreuve écrite 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme	40 minutes
Épreuve écrite 2	Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement nonisolés de 1ère catégorie ou 2ème catégorie	2H30
Épreuve orale	Jury	15 min / stagiaire

VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

TEXTE DE RÉFÉRENCE

> Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

TARIF SUR DEMANDE DE DEVIS

MISE A JOUR LE 12/07/2024

WWW · WORK SAFETY · FR

SARL WORK SAFETY 12 rue du 8 mai 32000 AUCH

Téléphone : 0670346037

E-mail : contact@worksafety.fr

N° SIRET / 94919265200012

Numéro préfectoral : 76320085132



SSIAP3

Remise à niveau

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 3

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.



PRÉ REQUIS OBLIGATOIRES

Titulaire du diplôme SSIAP3, d'une équivalence ou des diplômes « ERP » et « IGH » de niveau 3 OU des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministère de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3, Être titulaire d'un certificat de secourisme (SST, PSC1 ou PSE1) en cours de validité
Certificat médical de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

DURÉE TOTALE INDICATIVE

>35H00

HORAIRES

De 09h00 à 12h00 et
de 13h00 à 17h00

ACCESSIBILITÉ

Formation nécessitant un certificat médical d'aptitude - formulaire à demander lors de l'inscription a contac@worksafety.fr
Formation ouverte à certaines formes de handicap

OBJECTIF

Révisions du Diplôme de Qualification Incendie, S.S.I.A.P. 3

PARTICIPANTS

8 stagiaires maximum

PUBLIC

Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3.

DÉLAI D'INSCRIPTION

> Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET ENCADREMENTS

- > Mr Michel BOYER
- > Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation.

DÉBOUCHÉES PROFESSIONNELLES

> Chef de Service de sécurité incendie SSIAP 3
Responsable sécurité et sûreté globale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- > Pièce d'identité
- > Diplôme SSIAP 3 et dernier recyclage
- > Brevet de secourisme à jour

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO2
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs récepteurs
- Points de contrôle de ronde
- Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels
- Alarmes informatiques
- Téléphones
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses, prise en compte des événements
- Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce

RECYCLAGE

➤ Recyclage triennal de 21 heures.

Programme de la formation

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	DURÉE
<u>1ÈRE PARTIE :</u> DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	<ul style="list-style-type: none">• Les obligations en matière d'affichage• Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu• Suivi et planification des contrôles réglementaires• Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission	3H00

<p><u>2ÈME PARTIE :</u> COMMISSION DE SÉCURITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Composition des commissions de sécurité • Rôle des commissions de sécurité • Missions des commissions de sécurité • Documents à transmettre ou à tenir à disposition 	3H00
<p>3ÈME PARTIE: RÈGLEMENTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de sécurité dans les ERP • Dispositions générales, particulières et spéciales • Règlement de sécurité dans les IGH • Rappel des textes sur les moyens de secours • Rappel sur le code du travail • Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre du jury aux examens SSIAP 	7H00
<p><u>4ÈME PARTIE:</u> NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La délégation de pouvoir et la délégation de signature • La responsabilité civile et responsabilité pénale • Le délit de mise en danger de la vie d'autrui 	2H00
<p>5ÈME PARTIE: FONCTION MAINTENANCE</p>	<p>Contextes d'obligation réglementaires Aspects juridiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats avec obligations de moyens • Les contrats avec obligations de résultats • Différents types de contrats • Prédicatifs • Préventifs • Correctifs ou curatifs • Normalisation 	2H00
<p>6ÈME PARTIE: ETUDE DE CAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la méthode • Lecture de plan 	3H00
<p>7ÈME PARTIE: L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions règlementaires : • Les commissions d'accessibilité • Les exigences règlementaires générales • Les exigences dimensionnelles et qualitatives • Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) • Visite, réception par commission d'accessibilité 	2H00
<p>7ÈME PARTIE: ANALYSE DES RISQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du maintien du niveau de sécurité • Le document unique • Le plan de prévention • Évaluation des risques de travaux par points chauds 	5H00
<p>7ÈME PARTIE: MOYENS DE SECOURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'extinction incendie • Moyen d'alerte des secours • Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours • Connaître et savoir exploiter un SSI 	2H00

EVALUATION

UNE APPRÉCIATION SUR LES ACTIONS DU STAGIAIRE PENDANT LES SÉQUENCES PRATIQUES OU L'ÉTUDE DE CAS DEVRA ÊTRE TRANSMISE À L'EMPLOYEUR.

VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

TARIF SUR DEMANDE DE DEVIS

MISE A JOUR LE 12/07/2024

TEXTE DE RÉFÉRENCE

➤ Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

WWW • WORK SAFETY • FR

SARL WORK SAFETY 12 rue du 8 mai 32000 AUCH

Téléphone : 0670346037

E-mail : contact@worksafety.fr

N° SIRET / 94919265200012

Numéro préfectoral : 76320085132



SSIAP3

Recyclage

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 3

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.



PRÉ REQUIS OBLIGATOIRES

Être titulaire du SSIAP 3 et avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois

- PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

DURÉE TOTALE INDICATIVE

➤ 21H00

HORAIRES

De 09h00 à 12h00 et
de 13h00 à 17h00

ACCESSIBILITÉ

Formation nécessitant un certificat médical d'aptitude - formulaire à demander lors de l'inscription a contac@worksafety.fr

Formation ouverte à certaines formes de handicap

CONDITIONS D'ADMISSION

- Pièce d'identité
- Diplôme SSIAP 3 et dernier recyclage
- Brevet de secourisme à jour

OBJECTIF

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux fonctions d'un Chef de Service de Sécurité Incendie en ERP (Établissement Recevant du Public) ou en IGH (Immeuble de Grande Hauteur)

PARTICIPANTS

10 stagiaires maximum

PUBLIC

Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3.

DÉLAI D'INSCRIPTION

- Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET ENCADREMENTS

- Mr Michel BOYER
- Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation.

DÉBOUCHÉES PROFESSIONNELLES

- Chef de Service de sécurité incendie SSIAP 3
Responsable sécurité et sûreté globale.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO₂
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs récepteurs
- Points de contrôle de ronde
- Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels
- Alarmes informatiques
- Téléphones
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture,
- consignations diverses, prise en compte des événements
- Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce

RECYCLAGE

- Recyclage triennal de 21 heures.

Programme de la formation

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	DURÉE
<u>1ÈRE PARTIE :</u> RÈGLEMENTATION	<ul style="list-style-type: none">• Règlement de sécurité dans les ERP• Dispositions générales, particulières et spéciales• Règlement de sécurité dans les IGH• Rappel des textes sur les moyens de secours	4H00
<u>2ÈME PARTIE :</u> NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PÉNAL	<ul style="list-style-type: none">• La délégation de pouvoir et la délégation de signature• La responsabilité civile et responsabilité pénale• Le délit de mise en danger de la vie d'autrui	4H00
<u>3ÈME PARTIE:</u> LA REGLEMENTATION INCENDIE	Contextes d'obligation réglementaires Aspects juridiques : <ul style="list-style-type: none">• Les contrats avec obligations de moyens• Les contrats avec obligation de résultat Différents types de contrats : <ul style="list-style-type: none">• Prédicatifs• Préventifs• Correctifs ou curatifs• Normalisation	2H00
<u>4ÈME PARTIE:</u> <u>ÉTUDE DE CAS</u>	<ul style="list-style-type: none">• Rappel de la méthode• Lecture de plan	3H00
<u>5ÈME PARTIE:</u> L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Les dispositions réglementaires : <ul style="list-style-type: none">• Les commissions d'accessibilité• Les exigences réglementaires générales• Les exigences dimensionnelles et qualitatives• Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)• Visite, réception par commission d'accessibilité	2H00
<u>6ÈME PARTIE:</u> ANALYSE DES RISQUES	<ul style="list-style-type: none">• Evolution du maintien du niveau de sécurité• Le document unique• Le plan de prévention• Evaluation des risques de travaux par points chauds	4H00
<u>7ÈME PARTIE :</u> MOYENS DE SECOURS	<ul style="list-style-type: none">• Moyens d'extinction incendie• Moyens d'alerte des secours• Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours• Connaître et savoir exploiter un SSI	2H00

EVALUATION

UNE APPRÉCIATION SUR LES ACTIONS DU STAGIAIRE PENDANT LES SÉQUENCES PRATIQUES OU L'ÉTUDE DE CAS DEVRA ÊTRE TRANSMISE À L'EMPLOYEUR.

VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

TEXTE DE RÉFÉRENCE

➤ Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

TARIF SUR DEMANDE DE DEVIS

MISE A JOUR LE 12/07/2024

WWW • WORK SAFETY • FR

SARL WORK SAFETY 12 rue du 8 mai 32000 AUCH

Téléphone : 0670346037

E-mail : contact@worksafety.fr

N° SIRET / 94919265200012

Numéro préfectoral : 76320085132

